Prix agricoles 1994/95: régime d'aide au coton

1994/0903(CNS) - 31/01/1994 - Document de base législatif

PRIX AGRICOLES 1994/95: Il est proposé de diminuer les majorations mensuelles pour le riz à un montant de 1.88 ECUS/t/mois - au lieu de 2.07 ECUS lors de la campagne précédente - pour le prix d'intervention, et à 2.35 ECUS/t/mois pour le prix indicatif - contre 2.58 ECUS -. En effet, si les taux d'intérêt à payer pour les frais de stockage ont diminué, les frais de financement sont plus élevés à cause du prix garanti qui, en plus, ne subit pas de baisse, contrairement aux céréales.